



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, **s'est réuni** en la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 30 MARS 2017 à 18h00

Date de convocation : 24 mars 2017

Délibération
N°C2017-58

Membres en exercice :	79
Votants :	74
Suffrages exprimés :	73
Pour :	73
Contre :	-
Abstention :	1

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Claude CODORNIOU, Didier CODORNIOU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Zora TEGGOUR, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES.

EXCUSES : Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Jean-Paul CESAR, Jean-Marc PEREA.

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

D.MOULY à partir de la délibération N°2017-56

G.SCHIVARDI à partir de la délibération 2017-67

G.CRIBAILLET à partir de la délibération 2017-67

G.SIÉ de la délibération 2017-68 à la 2017-71

M.CADENA de la délibération 2017-68 à la 2017-71

EXCUSES AVEC PROCURATION : Y.ABED, C.BOUISSET, D.BOUSQUET, M.CADENA, G.CRIBAILLET, A.FABRE, C.GOUIRY, I.HERPE, T.LAMY, C.LAPALU, G.LAUR, O.LE BERRE, D.MARTIN-LAVAL, E.MELLET, J-M.MONIER, M.ORTIZ, J.PAIRO, E.PARRA, G.PAVAN, E.PENET, M.PY, E.ROUFFIA, N.SAINTE CLUQUE, H.SANDRAGNE, C.SORIANO, A.VICO.

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Y.BASTIE à partir de la délibération N°2017-63

D.CODORNIOU à partir de la délibération N°2017-52

J-L.RIVEL à partir de la délibération N°2017-59

Nomenclature Etat : COMMANDE PUBLIQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

OBJET : FOURRIERE - REFUGE ANIMALIER - Délégation de service public relative à la gestion de la fourrière et du refuge intercommunaux chiens et chats du site de Cap de Pla - Attribution de la délégation de service public

Par délibération N°C-151/2016 du Conseil Communautaire du 30 juin 2016, le Grand Narbonne a décidé de lancer la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière animale et du refuge.

Considérant que par un avis d'appel à la concurrence daté du 22 septembre 2016, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a lancé une consultation dans le but de désigner le délégataire de service public relatif à l'exploitation et la gestion de la fourrière animale et du refuge intercommunaux dans le respect des dispositions de l'article R.1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que la commission de délégation de service public de la Communauté d'Agglomération, qui s'est réunie le 23 février 2017, a retenu le candidat et autorisé l'exécution à engager des discussions avec ce candidat, dans le respect des dispositions de l'article R.1411-1 du CGCT :

- L'association « Au Refuge Pension des Animaux du Narbonnais » (A.R.P.A.N.) – Cap de Pla – RD 6113 – Narbonne.

Considérant que les critères de choix de l'offre inscrits dans le document de consultation des entreprises étaient les suivants :

Valeur technique **de l'offre** : 50 %

- 1- l'ensemble des services proposés, y compris les délais d'intervention (semaine, dimanche et jours fériés) et la qualité des soins et traitements apportés aux animaux,
- 2- La description de l'organisation mise en place pour l'exploitation (heures d'ouverture au public, permanence gestion de l'animal au-delà du délai de huit jours réglementaire...),
- 3- Moyens matériels et humains affectés au service (qualification du personnel, dispositions prises pour assurer un service continu d'accueil et de soins des animaux...).

Conditions financières proposées : 50 %

Considérant qu'à l'issue de la phase de négociation, au vu de l'analyse qui a été conduite, l'offre de l'association A.R.P.A.N. est apparue comme l'offre répondant aux critères de choix de la délégation de service public retenus par la Communauté d'Agglomération.

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1, L.1411-2, L.1411-3, L.1411-4, L.1411-5 et R.1411-1.

Vu la délibération N°C-151/2016 du Conseil Communautaire du 30 juin 2016,

Vu le rapport de l'exécutif joint à la convocation du Conseil Communautaire et à la présente délibération,

Vu le projet de convention joint à la convocation du Conseil Communautaire et à la présente délibération avec ses annexes,

Vu l'avis de la Commission 3 du 9 mars 2017,

Par 73 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide :

- de prendre acte de la procédure de mise en concurrence telle que décrite ci-dessus en vue de la désignation du délégataire du service public relatif à la gestion et à l'exploitation de la fourrière et du refuge intercommunaux chiens et chats du site de Cap de Pla,
- d'approuver le rapport de l'exécutif à l'assemblée délibérante, tel que ci-annexé,
- d'approuver la désignation de l'association « Au Refuge Pension des Animaux du Narbonnais » (A.R.P.A.N.) délégataire du service public relatif à la gestion et à l'exploitation de la fourrière et du refuge intercommunaux chiens et chats du site de Cap de Pla,
- d'approuver le projet de convention de délégation de service public entre l'association A.R.P.A.N. et le Grand Narbonne, relative à la gestion et l'exploitation de la fourrière animale et du refuge, telle que ci-annexée ainsi que ses annexes,
- d'approuver les tarifs de facturation proposés par l'A.R.P.A.N., tels qu'indiqués dans le projet de convention ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation de service public ainsi que tous documents administratifs, techniques ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

- Rapport de l'exécutif à l'assemblée délibérante
- Projet de convention
 - + Annexe Emprise / Plan masse
 - + Annexe Compte d'Exploitation prévisionnel

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 14/4/2017
et de sa publication
le : 19/4/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

